

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

BRANLE – BAS de L'ESTUAIRE – TOP MARINE

Le dimanche 9 et le lundi 10 avril 2023

Autorité organisatrice : Deauville Yacht Club

Grade 5A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - Les règles OSIRIS Habitable, les règles de classe des séries admises et les instructions de course
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles le 7 avril 2023
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.deauvilleyachtclub.org

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse : www.deauvilleyachtclub.org
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.
 - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
 - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur,
- 4.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 10 net,
- 4.3 **L'équipage doit être composé de 2 personnes au minimum,**
- 4.3.1 Documents exigibles à l'inscription :
 - a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, de l'autorisation parentale.
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais)

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription en ligne sur le site : http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Club=DYC et en envoyant les droits requis, soit par chèque, soit par virement.

- **International Account Bank Number (IBAN): FR76 1380 7109 3076 0011 6481 538**

- **Bank Identifier Code (BIC): CCBPFRPPNAN**

- **Banque/ Bank: BPGO Deauville**

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : **pas d'inscription le 9 avril**

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

| Classe | Droits d'inscription |
|--------|----------------------|
| Toutes | 50€ par bateau |

Pour les concurrents arrivant à Deauville le samedi soir, « un buffet » sera servi, 12.00 € par personne (vin non compris), uniquement sur réservation avant le 4 avril à 12h00.

Dimanche 9 avril à partir de 18h00 « Cocktail » avec animation musicale.

**A 20 heures dans les salons du club « Dîner », 22.00 € par personne (vin non compris).
Réservation auprès du secrétariat avant le 4 avril à 12h00.**

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

Confirmation d'inscription

| Date | De | À |
|---------|--------|-------|
| 7 avril | 10 h00 | 19h00 |

8.2

Horaires

| | Dimanche 9 avril | Lundi 10 avril |
|---|-------------------|-------------------|
| Ouverture du Club | 9h00 | 09h00 |
| Briefing | 10h15 | 11h00 |
| Ouvertures des portes | 10h55 | 11h32 |
| 1 ^{er} signal d'avertissement Trouville SW | 11h30 | 12h00 |
| Pleine mer / coefficient | 13h19 / 91 | 13h55 / 85 |
| Fermeture des portes | 16h37 | 17h11 |

8.3 Fermeture de ligne le 10 avril 16h15

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement

12 LES PARCOURS

- 12.1 L'Annexe 1 aux AC/IC indique l'emplacement des zones de course
- 12.2 L'Annexe 2 aux IC indique les parcours.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique.

14 CLASSEMENT

- 14.1 Un seul classement sera réalisé.
- 14.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont au port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

- 19.1 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 19.2 **Utilisation des données personnelles des participants :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués dès que possible, à la proclamation des résultats, dans les salons du Yacht Club.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

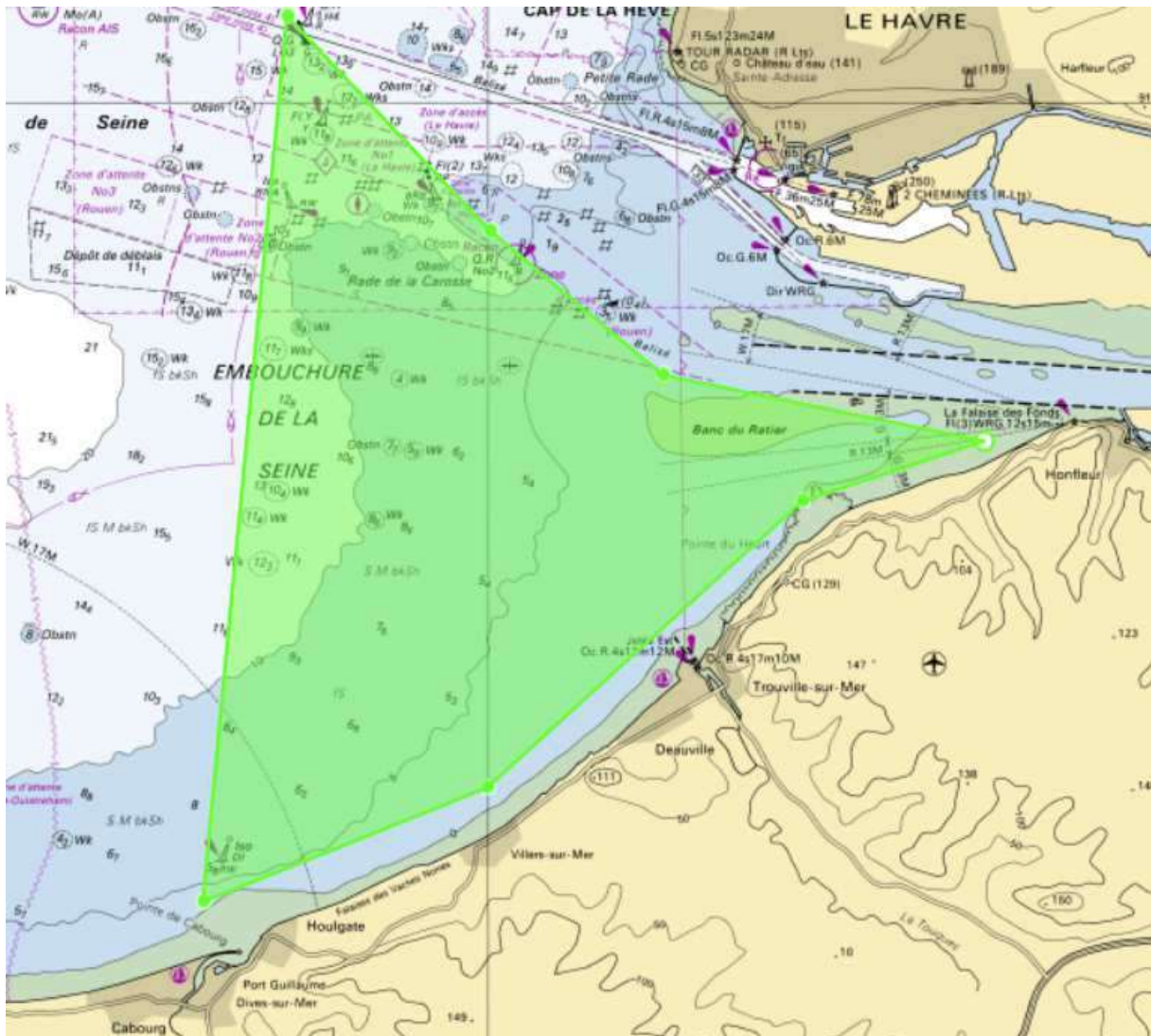
Pour toutes d'informations complémentaires, contacter :

Deauville Yacht Club
Quai de la marine 14800 DEAUVILLE
Tél : 02 31 88 38 19

E-mail : contact@deauvilleyachtclub.org Site internet : www.deauvilleyachtclub.fr

ANNEXE 1 « ZONE DE COURSE »

Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord-Ouest).



ZONE DE PARCOURS

| | | |
|-------------------|-------------|-------------|
| LHA | 49°31'400 N | 00°09'800 W |
| OUISTREHAM | 49°20'500 N | 00°14'700 W |
| DI | 49°19'200 N | 00°05'800 W |
| DEAUVILLE | 49°22'400 N | 00°04'100 E |
| RATIER SUD | 49°25'200 N | 00°07'100 E |
| RP | 49°28'700 N | 00°01'100 W |